

## Fiche pratique pour le règlement de la succession

### Gestion administrative – dispositions communes

#### ❖ Les correspondances

- Ne pas domicilier les courriers à l'étude

#### ❖ Les comptes bancaires

- Informer la(es) banque(s) du décès en envoyant une copie de l'acte de décès
- Le Notaire procède à la clôture des comptes et leur transfert sur le compte de l'étude. En cas de vente de titres et/ou clôture des placements : une autorisation écrite de la part de tous les héritiers sera nécessaire.

Le solde sera réparti entre les héritiers au règlement définitif de la succession.

#### ❖ Véhicule

- En cas de vente du/des véhicule(s) : se rapprocher de la préfecture pour obtenir un imprimé de certificat de cession de véhicule à signer par tous.
- Joindre une attestation dévolutive délivrée par le Notaire,

#### ❖ Estimation bien immobilier + véhicule

- Fournir une ou deux estimations, à faire établir par notre service de négociation immobilière,

### Gestion – en présence d'un conjoint survivant

#### ❖ Règlement des factures

- Le conjoint survivant règle les factures

❖ Impôts

- Suspendre les prélèvements automatiques et demander la régularisation : par courrier ou mail au « centre prélèvement service » indiqué sur l'avis d'imposition.

Pour vous conseiller au mieux dans votre projet,  
Contactez-nous au 05 49 39 50 38